

## LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 04 DECEMBRE 2025

Délégués	66	En exercice	66		
Présents	37	Pouvoirs	5	Suffrages exprimés	42

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 04 décembre 2025 à la suite de la convocation adressée le 27 novembre 2025.

### PRESENTS

ALLARD-CHALANCON Josyane - BATAIL Elise - BATAIL Joël - BERRY Frédéric - BLACHIER Yvan - BROSSE Karine - CHAUSSINAND Didier - CLAUZIER Alain - COSTE René - COURTAULT Joëlle - CROS Pierre - DALLARD Jean-François - DEBARD Cécile - DECULTY Jean-Paul - DEVIDAL Laurent - FAURE Jean-Paul - FAURE Jean-Pierre - FREYDIER Nicolas - GAILHOT Emmanuel - GIACOMINI Alain - GUIZOUT Fabrice - JALLAT David - JOSY Christian - LADREYT André - LEPINE Nadine - LOUAHALA Ali-Patrick - LOUBERSAC Eliane - MAZET Christine - MERCIER Annie NALPAS Robert - RAGONNAUD Evelyne - RIOU Gaëtan - SANIEL Gérard - SENO Yves - SERRE Denis - VIALLE Sabine - VOLLE Didier

### ABSENTS REPRESENTES

LOUIS Michel représenté par CROS Pierre  
MANDON Murielle représentée par BERRY Frédéric  
RIOUFOL Magaly représentée par COSTE René  
SERRE Laëtitia représentée par BROSSE Karine  
TAULEIGNE Marc représenté par LOUAHALA Ali-Patrick

### ABSENTS non REPRESENTES

ACHARD Nathalie - BESSON Charly - BLANC Luc - BONNET Baptiste - BRUN Patrick - CHARPENAY Serge - CLEMENT Raphaël - CRESTON Philippe - DAL PRA Yvette - ESPINAS Sophie - FAURE Jérôme - GIRAUD Francis - MOINS Emmanuel - MUSTIELES Gilles - ROCHETTE Didier - ROUSSET Daniel - ROZE Aurélien - SAUTEL Laurence - SUTER Danièle - TISSIER Pierre - TORTI Damien - TRAMONI Philippe - VERGNIER Cédric - VIAL Elise

### Assistait également à la séance :

Nicolas DESMARIES, Directeur - Séverine CHABAL, Responsable administrative

### SECRETAIRE DE SEANCE

Karine BROSSE

Le procès-verbal du Comité Syndical du 18 septembre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.

## DELIBERATION N°26-2025 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Participer à compter du 01 janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de la mutuelle santé souscrite de manière individuelle et facultative par les agents du SICTOMSED,
- Verser une participation mensuelle de 20 €/ mois / agent à tout agent justifiant de la labellisation de sa mutuelle santé.
- Participer à compter du 01 janvier 2026, dans le cadre de la procédure dite de convention de participation mutualisée avec mandat au Centre de Gestion, à la couverture de la prévoyance,
- Verser une participation mensuelle de 15 € /agent à temps complet, cette somme sera proratisée en fonction du temps de travail et sera versée à tout agent adhérent au contrat mutualisé avec mandat au Centre de Gestion à la couverture de prévoyance.

## **DELIBERATION N°27-2025 - ASSURANCES DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL CONTRAT GROUPE PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION**

---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de l'Ardèche
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

## **DELIBERATION N°28-2025 - AVENANT CONTRAT DE PREVOYANCE**

---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de participation en prévoyance du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07).

## **DELIBERATION N°29-2025 - MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'adopter les modalités de mise en œuvre du Compte Epargne Temps ainsi proposées.
- De fixer à la date du 01/01/2026 l'application desdites modalités,
- D'inscrire au budget les crédits suffisants.

## **DELIBERATION N°30-2025 - MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS BUDGET 2026**

---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif dans la limite de 1 127 000.00 € répartis comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
D20 - 2051	Développement d'une application de gestion	20 000.00 €
D21 - 2158	Conteneurs et travaux 15 nouvelles communes	800 000.00 €
D21- 21828	Matériel de transport	100 000.00 €
D23 - 2313	Déchèterie - Pôle d'économie circulaire	207 000.00 €
<b>Total</b>		<b>1 127 000.00 €</b>

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2026.

## **DELIBERATION N°31-2025 - CITEO APPEL A PROJET HORS FOYER**

---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- Déposer une candidature pour l'ensemble du territoire du SICTOMSED (48 communes) pour l'appel à projets « Collecte pour recyclage des déchets d'emballages ménagers issus de la consommation hors foyer »
- Signer le contrat afférent avec Citéo et toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cet appel à projet.

## **DELIBERATION N°32-2025 - DECISION MODIFICATIVE – BUDGET GENERAL**

---

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à ouvrir les crédits supplémentaires tels que présentés :

Désignation	Dépenses	Recettes
Investissement - Dépenses		
Compte 276358	+ 2 100 000.00 €	
Investissement – Recettes		
Compte 1641		+ 1 973 000.00 €
Compte 276358		+ 127 000.00 €

## DELIBERATION N°33-2025 - CLES DE REPARTITION BUDGET GENERAL – BUDGET ANNEXE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à mettre à jour les clés de répartition telles que présentées ci-dessous :

### VEHICULES (GAZOLE-HUILES-PNEUS-REPARATIONS- INVESTISSEMENTS,...)

Déchets issus des ménages – BUDGET GENERAL	Déchets des industriels – BUDGET ANNEXE								
<p>HD-328-EN / GA-831-PH / EY-596-SB</p> <p>↓</p> <p>GQ-506-DX</p> <p>↓</p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Répartition proposée</b> (nouveaux véhicules) – Ordures Ménagères Résiduelles – Multilatériaux - Carton</td> </tr> <tr> <td colspan="2">100%</td> </tr> </table>	<b>Répartition proposée</b> (nouveaux véhicules) – Ordures Ménagères Résiduelles – Multilatériaux - Carton		100%						
<b>Répartition proposée</b> (nouveaux véhicules) – Ordures Ménagères Résiduelles – Multilatériaux - Carton									
100%									
<p>DZ901AX</p> <p><i>Calculé en fonction des frais généraux</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition 2023</th> <th>Répartition proposée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>91.29 %</td> <td>93.95 %</td> </tr> </tbody> </table>	Répartition 2023	Répartition proposée	91.29 %	93.95 %	<p>DZ901AX</p> <p><i>Calculé en fonction des frais généraux</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition 2023</th> <th>Répartition proposée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8.71 %</td> <td>6.05 %</td> </tr> </tbody> </table>	Répartition 2023	Répartition proposée	8.71 %	6.05 %
Répartition 2023	Répartition proposée								
91.29 %	93.95 %								
Répartition 2023	Répartition proposée								
8.71 %	6.05 %								
<p>GZ074XB</p> <p><i>Calculé en fonction des transports (estimation)</i></p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Répartition Proposée (nouveau véhicule)</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">72.92 %</td> </tr> </table>	<b>Répartition Proposée (nouveau véhicule)</b>		72.92 %		<p>GZ074XB</p> <p><i>Calculé en fonction des transports (estimation)</i></p> <table border="1"> <tr> <td colspan="2"><b>Répartition Proposée (nouveau véhicule)</b></td> </tr> <tr> <td colspan="2">27.08 %</td> </tr> </table>	<b>Répartition Proposée (nouveau véhicule)</b>		27.08 %	
<b>Répartition Proposée (nouveau véhicule)</b>									
72.92 %									
<b>Répartition Proposée (nouveau véhicule)</b>									
27.08 %									

### FRAIS GENERAUX - MAIN D'ŒUVRE

*Calculé au prorata des horaires travaillées OM-DIB (estimation)*

Déchets issus des ménages – Budget Général	Déchets des industriels – Budget Annexe								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition 2023</th> <th>Répartition proposée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>91.29 %</td> <td>93.95 %</td> </tr> </tbody> </table>	Répartition 2023	Répartition proposée	91.29 %	93.95 %	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Répartition 2023</th> <th>Répartition proposée</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>8.71 %</td> <td>6.05 %</td> </tr> </tbody> </table>	Répartition 2023	Répartition proposée	8.71 %	6.05 %
Répartition 2023	Répartition proposée								
91.29 %	93.95 %								
Répartition 2023	Répartition proposée								
8.71 %	6.05 %								

**DELIBERATION N°34-2025 - TRANSFERT ACTIFS/PASSIFS CAPCA - SICTOMSED**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- ❖ Valide les transferts tels que définis
- ❖ Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ces transferts.

**DELIBERATION N°35-2025 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01-01-2026**

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- Créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 01/01/2026
- Créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 01/01/2026
- Autoriser Monsieur le Président à signer tout acte y afférent
- Modifier le tableau des effectifs du SICTOMSED tel que proposé ci-dessous

Filière / Service	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus		Postes vacants
				Titulaires	Contractuels	
<b>EMPLOIS PERMANENTS AU 01-01-2026</b>						
Technique	Ingénieur territorial	Directeur	TC	1		
Technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Chauffeur, Adjoint technique polyvalent	TC	9		
Technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Chauffeur, Adjoint technique polyvalent	TC	1		
Technique	Adjoint technique territorial	Chauffeur, Adjoint technique polyvalent	TC	3	3	2
Technique	Adjoint technique territorial	Compostage collectif, entretien PAV, adjoint technique polyvalent	TC	2	1	
Technique	Adjoint technique	Nettoyage des locaux	TNC (32h15/mois)		1	
Technique	Adjoint technique	Chauffeur, Adjoint technique polyvalent	TC		1 (CDI de droit privé)	
Administratif	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	Responsable Administrative	TC	1		
<b>EMPLOI NON PERMANENT au 01-01-2026</b>						
Technique	Adjoint technique (accroissement temporaire d'activité et saisonnier)	Adjoint technique polyvalent	TC			6
Administratif	Adjoint administratif (accroissement temporaire d'activité et saisonnier)	Assistante administrative	TNC		1	